

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

ROME : lettre du souverain Pontife aux évêques anglais.—  
LE IV<sup>E</sup> DIMANCHE DE L'AVEÏT.— CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ : circulaire n<sup>o</sup> 95 de M. l'Administrateur du diocèse.— *Diocèse d'Ottawa*, ordination par Mgr Clul.— PROGRÈS DU CATHOLICISME EN AMÉRIQUE.— MANDEMENT



### SOMMAIRE

DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE TOURS.— LES "SEMAINES RELIGIEUSES." — LA FIN D'UNE LÉGENDE.— LES LEÇONS DE L'HISTOIRE.— Les prix de vertu à l'Académie française.— UN GRAND GÉNÉRAL ÉLÈVE DES FRÈRES.— PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : L.-A.-D. MARÉCHAL, V. G., administrateur du diocèse.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUFOY  
Bureaux : No 20, rue Saint-Vincet, Montréal.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

---

LUNDI,	24	DECEMBRE.	—St Enf. Jésus du Mile-End.
MERCREDI,	26	"	—S. Enf. Jésus, P.-aux-Tremb.
VENDREDI,	28	"	—Sainte-Mélanie.

---

## FÊTES DE LA SEMAINE

---

DIMANCHE,	23	DECEMBRE.	—4e AVENT, sem., orns violets. <i>Annonce de la fête de Noël, et du jeûne de la veille.</i> <i>Annonce des fêtes de S. Etienne, S. Jean, SS. Innocents.</i>
Lundi,	24	"	—Jeûne. Vigile de Noël., o. vl.
Mardi,	25	"	—NOEL, doub 1 cl., o. blancs.
Mercredi,	26	"	—S. ETIENNE, Protom., d. 2 cl., o. r.
Jeudi,	27	"	—S. JEAN, AP. ET EV., d. 2 cl., o. r.
Vendredi,	28	"	—SS. INNOCENTS, MM, d. 2 cl., o. vl.
Samedi,	29	"	—S. Thomas de Cant., E. M. d., [ornements rouges.]

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

---

**EGLISE METROPOLITAINE.**— *Mardi 25*, grand'messe à minuit et à 10 hrs ; vêpres à 3 $\frac{1}{2}$ , suivies du sermon et du salut.

---

*Dimanche 23.*— Fête du titulaire de l'église paroissiale de St-Lazare.

*Mardi 25.*—Fête du titulaire de l'église paroissiale de l'Enfant-Jésus à Mile-End et à la Pointe-aux-Trembles, et de celle de Ste-Anastasie à Lachute.

## ROME

Les évêques anglais ayant adressé au souverain Pontife une lettre que nous avons publiée dans le dernier numéro de la *Semaine*, Sa Sainteté a daigné y faire la réponse suivante :

“ Quoique Nous n'ayons pas un instant douté que vous ne fussiez en parfait accord, vous et les autres évêques de l'Église pour condamner les nouvelles lois édictées par le gouvernement italien contre le clergé, sous prétexte de réprimer les attaques contre l'autorité, néanmoins, votre lettre collective, qui apporte la preuve de cet accord, Nous a été la bienvenue, comme si nous N'avions pas compté sur cette entente entre vous. Votre lettre Nous montre de plus en plus clairement l'unité d'esprit qui guide divinement les pasteurs de l'Église et les met en parfaite communion de pensée et de jugement. Cette lettre est une preuve sûre que, dans Notre condamnation des lois dont il s'agit, Nous n'avons été influencé ni par l'envie, ni par la haine pour le gouvernement de ce pays ; mais qu'obéissant aux devoirs de Notre auguste office, Nous Nous sommes levé pour la défense de la loi éternelle qui commande ce qui est bien et défend ce qui est mal.

“ Nous sommes heureux que, dans votre clairvoyance, vous ayez dénoncé ces nouvelles lois comme contraires à l'esprit de la civilisation moderne et portant atteinte non-seulement aux droits de l'Église, mais aussi à ceux des citoyens ; droits qui, bien que proclamés en paroles, sont violés dans les actes.

“ De même que, dans les temps passés, vous avez pris part à Nos joies, de même maintenant vous sympathisez à Nos douleurs.

“ L'offre que vous Nous apportez de toute l'aide qu'il est en votre pouvoir de donner, ne Nous a pas été une consolation légère.

“ En proclamant sans crainte Nos droits devant les hommes, en élevant vos prières à Dieu pour Notre cause, vous désirez, par la voix et l'autorité de tous les justes, faire échouer les tentatives des ennemis de la religion, de façon que Dieu puisse apaiser l'orage qui agite l'Église.

“ En attendant, Nous acceptons avec gratitude vos bons souhaits. Nous prions le Seigneur de vous couvrir de sa grâce et, en témoignage de Notre constante affection, Nous vous accordons, à vous Notre fils bien-aimé, à vous vénérables frères, et aux ouailles confiées à vos soins, Notre bénédiction apostolique.

“ Donné à Saint-Pierre de Rome, le 16e jour de novembre, en l'année 1888, onzième année de Notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE.”

## IV<sup>e</sup> DIMANCHE DE L'AVENT

C'est lui qui délivrera son peuple de ses péchés. ST MATH. I., 21.

Etre *sauvé*, chers frères, suppose toujours un danger préalable. Ainsi nous disons *sauvé* d'un incendie, *sauvé* d'un terrible accident. Cela suppose aussi une personne ou une chose qui *sauve*. Maintenant, mes frères, nous sommes rassemblés ici aujourd'hui, et c'est aujourd'hui la vigile de Noël. L'Eglise nous dit dans le saint Évangile que Jésus est venu sauver son peuple. Pensons un moment à ce qu'était ce danger dont il est venu nous sauver, et quel était celui qui est venu agir en sauveur.

Le danger dont nous avons été sauvés était le danger du péché. Le péché est extrêmement dangereux. Il est plus dangereux que la plus terrible maladie, plus périlleux que le choléra ou la peste. Ces fléaux tuent seulement le corps : le péché mortel tue l'âme. Si Jésus-Christ ne nous avait pas rachetés, le péché nous aurait détruits. Adam et Eve ont apporté dans le monde le péché, qui se répandit avec la terrible vitesse d'une épidémie. Il menaçait de descendre sur le genre humain et de tout envelopper sous les ruines d'une mort éternelle. Alors, quand le pauvre genre humain semblait devoir être écrasé, Jésus vint et le sauva, il nous lava dans son précieux sang et arracha l'épée prête à frapper des mains de l'ennemi. Oh ! oui, le danger était grand, mais nous fûmes sauvés. Il n'y a pas bien longtemps, vous avez lu dans les journaux le récit d'une terrible calamité—l'incendie du théâtre de Brooklyn. Vous pouvez vous imaginer combien fut effrayant le spectacle de centaines de créatures humaines combattant pour leur vie—toutes les portes trop étroites, la multitude se précipitant vers elles, poursuivie par des flammes de plus en plus terribles. Que penserions-nous de la personne qui, sauvée d'un tel endroit, se moquerait ensuite du danger, et n'aurait aucune reconnaissance pour celui qui l'a sauvée ? Oh ! mes frères, ce n'était pas le danger d'un feu terrestre, du péril de solives embrasées, de poutres tombant, et de la multitude se foulant aux pieds, que Jésus-Christ nous a sauvés vous et moi ; c'était du feu de l'enfer qu'il nous a arrachés. C'était du danger, danger nous entourant tous, du péché. Et qu'avons nous fait beaucoup d'entre nous ? Nous nous sommes retournés, nous avons laissé aller la main qui nous tenait et nous sommes revenus à cet effrayant péril. Parce que les hommes ne voient pas un danger *matériel*, ils ne veulent pas croire qu'il en existe *un*. Chers frères, là est le danger. Vous qui êtes revenus dans le chemin du péché, vous qui êtes en état de péché mortel, en ce moment, vous êtes dans un terrible danger. Sauvez votre vie ; prenez la main tendue vers vous, ou vous êtes perdus ! Mes frères, quelques unes des pauvres créatures qui ont péri dans l'incendie de Brooklyn étaient si défigurées, si brûlées, qu'elles n'ont pu être reconnues. Prenez garde de devenir, vous aussi, si défigurés par le péché qu'au dernier jour Dieu vous dira : " Je ne vous connais pas. "

Qui nous a sauvés du péril terrible ? Ce fut Jésus-Christ, le fils de Dieu, Jésus l'enfant de Bethléhem. Ce matin sera Noël. L'Église vous invite à venir à la crèche. Persistez-vous encore à repousser le Sauveur ? Vous savez qui il est. Vous savez qu'il est Dieu. Vous savez qu'il est plein d'amour et de puissance—plein d'amour pour vos âmes, plein de puissance pour vous délivrer du danger dans lequel vous êtes. Venez à lui, et quelque noirs que vous soyez ou quelque nombreux que vos péchés puissent être, vous connaîtrez "qu'il sauvera son peuple de ses péchés". Mes frères, je ne doute pas que plusieurs d'entre vous ne pleurent la perte de quelques chers parents. Dans les dernières années, quelqu'un est partie du coin du foyer, quelque douce voix a été réduite au silence pour toujours. Peut-être un père ou une mère tendre et chérie est parti du foyer domestique pour reposer avec Dieu, pour aller dans la paix du Christ à leur récompense. C'est la vigile de Noël dans le ciel aujourd'hui ; ne pensez-vous pas que ces parents vous attendent—priant pour vous afin que vous puissiez être là auprès d'eux ? Ne trompez pas leur attente. Ne les laissez pas vous espérer en vain. Fuyez le péché, le danger qui menace de vous séparer d'eux pour toujours. Ne passez pas ce saint temps dans le péché. Ne revenez pas au danger. Célébrez Noël comme un bon chrétien. Alors, mes frères, au matin, le matin radieux de l'éternité, au matin de Noël du ciel, nous verrons sa gloire. Nous serons unis à Jésus et à nos chers défunts qui y sont allés avant nous. Nous les entendrons ainsi que les anges aux blanches ailes chantant avec allégresse : "Gloire à Jésus-Christ l'enfant de Bethléhem qui a sauvé son peuple de ses péchés."

## CHRONIQUE DIOCESAINE

A MESSIEURS LES CURÉS ET LES PRÊTRES DE LA VILLE  
DE MONTRÉAL.

Archevêché de Montréal,  
13 décembre 1888.

*Mes chers confrères,*

Je crois de mon devoir de porter à votre connaissance que des représentants de la "Ligue des Citoyens de Montréal" sont venus me demander de recommander auprès de vous la bonne œuvre que cette société se propose de faire dans notre cité.

Le but de "la Ligue" est : 1<sup>o</sup> de faire observer la loi qui prohibe le débit des boissons à des mineurs ; 2<sup>o</sup> de faire observer les lois qui régissent le débit des boissons, et les mœurs publiques ; 3<sup>o</sup> de travailler par elle-même et de concert avec les associations existantes pour "la protection des femmes et des enfants," dans les cas surtout où les offenses commises sont une conséquence du débit des boissons ; 4<sup>o</sup> d'activer toute législation qui

réduira le nombre des "licences" actuellement accordées dans Montréal, et de faire passer tous amendements nécessaires à la loi actuelle.

Sans nous charger d'aucune responsabilité dans les moyens que l'association est autorisée à prendre pour parvenir à ses fins, il m'a semblé qu'il était juste de seconder dans l'objet qu'elle poursuit, surtout pour ce qui regarde la réduction du nombre des "licences" actuellement accordées à Montréal. En diminuant le nombre de tavernes et d'hôtels de tout rang qui pullulent dans notre ville, nous arriverons peut-être à amoindrir le fléau de l'ivrognerie, qui fait tant de ravages.

La loi civile met entre les mains des voteurs la concession des licences, qui ne sont accordées que sur le vote d'un certain nombre d'entre eux, et qui peuvent être refusées sur l'opposition présentée par les deux tiers, je crois, des citoyens de chaque *poll* de votation.

Il y a un devoir de conscience grave pour chaque citoyen qui a droit de vote. La moralité publique est entre ses mains. De son vote dépendra le refus ou la concession des "licences," et par suite le plus ou moins grand nombre des tavernes et buvettes, où la jeunesse surtout va se perdre. Ce n'est donc qu'après y avoir mûrement réfléchi et pesé les conséquences de son acte qu'un catholique peut voter pour l'obtention d'une licence, et c'est quelquefois un devoir sérieux pour lui de s'y opposer.

Je vous prie donc de vouloir bien, en temps opportun, éclairer sur ce sujet les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale. *Argue, obsecra*, nous dit saint Paul, et même, si cela est nécessaire, *increpa*. La connaissance que vous avez de tout le mal que produit la boisson, et votre zèle pour le salut des âmes, vous guideront dans cette circonstance, et vous suggéreront les meilleurs moyens à prendre pour parvenir à arrêter le torrent de l'ivrognerie, qui a déjà fait tant de victimes au sein de notre population.

J'ai l'honneur d'être,  
Mes chers confrères,  
Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,  
L.-D.-A. MARÉCHAL, V. G., *Adm.*

Cette circulaire pouvant avoir son utilité en dehors de la ville de Montréal, je crois opportun de l'adresser à tout le diocèse.

L.-D.-A., V. G., *Adm.*

Monsieur l'abbé T. Wenceslas Fréchette, des Trois-Rivières, décédé à Montréal le 20 décembre, était membre de la Société d'une messe.

T. HAREL, P<sup>TR</sup>E.  
Chancelier.

de l'Avent, dans la chapelle du scolasticat des RR. PP. Oblats à Archville, Ottawa, ont été ordonnés par Monseigneur Clut :

*Diacres.*— Léon Favreau, O. M. I., du diocèse de Montréal ; Constance Falher, O. M. I., du diocèse de Vannes, France.

*Sous-diacres.*—Aldéric Désilets, O. M. I., du diocèse de Montréal ; Camille Desrochers, O. M. I., du diocèse de Montréal ; Camille Lefebvre, O. M. I., du diocèse de Montréal ; Basile Campeau, O. M. I., du diocèse de Montréal ; Albert Naessons, O. M. I., du diocèse de Bruges, Belgique.

*Tonsuré.*—Odilon Chévrier, O. M. I., du diocèse de Montréal.

### Progrès du catholicisme en Amérique

Au mois de mai dernier, deux brefs, l'un élevant le siège épiscopal de Saint-Paul dans l'État du Minnesota (États-Unis) à la dignité de siège archiépiscopal, l'autre nommant Monseigneur Ireland à la dignité d'archevêque, furent expédiés de Rome.

Au mois d'août, le pallium, insigne de sa nouvelle dignité, fut remis à Monseigneur Ireland. Le 27 septembre, eut lieu dans la cathédrale de Saint-Paul la cérémonie d'investiture et d'installation.

Un regard jeté en arrière sur ce nouvel archevêché montrera les progrès prodigieux que le catholicisme fait en Amérique. C'est en 1850, il y a trente-huit ans, que le diocèse de Saint-Paul fut créé et que Monseigneur Cretin en fut sacré le premier évêque.

Saint-Paul n'était encore qu'un tout petit village. Son nom lui était venu d'une chapelle bâtie par quelques familles françaises du Canada sur la rive du Mississippi et dédiée à l'apôtre saint Paul.

Le nouvel évêque trouva dans son diocèse, qui s'étendait depuis le Mississippi jusqu'au Missouri et comprenait toutes les contrées qui composent maintenant les États du Minnesota et du Dakota, un seul prêtre et quatre petites colonies de catholiques contenant tout au plus quinze cents âmes. Sa cathédrale, la chapelle dont il vient d'être parlé, avait quarante-cinq pieds de long sur dix-huit de large ; son palais épiscopal était une misérable cabane.

Tel était le grain de sénévé. Voyons maintenant l'arbre avec la croissance qu'il a acquise.

Aujourd'hui ce même diocèse constitue une province ecclésiastique comprenant trois diocèses, et devant bientôt en comprendre cinq.

Cette province compte cinq cent mille catholiques, trois cents prêtres, des collèges, des séminaires, des couvents et hôpitaux, enfin toutes ces institutions religieuses qui sont comme les organes d'un diocèse au complet. Dans la ville même de Saint-Paul, il y a trente paroisses desservies par cinquante prêtres,

Les villes de Minnéapolis et de Saint-Paul, qui en réalité ne sont qu'une seule ville sous deux noms, ont une population de quatre cent cinquante mille âmes et sont le centre d'un immense réseau de chemins de fer qui les relie avec les deux Océans.

L'État du Minnesota, dont le nom n'existait même pas il y a quarante ans, est habité par une population civilisée de deux millions d'habitants.

De Saint Paul jusqu'à la Nouvelle-Orléans, le Mississippi, roi des fleuves, fournit un cours non interrompu vers le midi jusqu'au golfe du Mexique ; des eaux du lac Supérieur qui baignent les frontières orientales du Minnesota, la chaîne des grands lacs intérieurs et le fleuve Saint-Laurent fournissent un cours non interrompu vers l'est jusqu'à l'Atlantique ; au centre du Minnesota, non loin de Saint-Paul, sont les sources de la rivière Rouge qui roule ses flots vers le nord à travers des plaines fabuleusement fertiles et débouche dans le golfe d'Hudson aux confins du pôle Arctique. Au Minnesota se trouve le versant triangulaire du continent. Évidemment Dieu a préparé cet État pour un grand rôle.

Voici les sentiments qui ont été exprimés à l'occasion de la cérémonie d'installation du nouvel archevêque, par un des journaux protestants les mieux rédigés et les plus connus des États-Unis.

“La création d'un nouveau siège archiépiscopal à Saint-Paul, dit-il, marque une étape dans notre progrès. Rome voit jusqu'aux confins du monde et sait mettre à profit le développement matériel et humain des sociétés modernes. Son organisation emboîte le pas avec la marche des peuples. Par conséquent l'expansion de la hiérarchie est un signe auquel on peut juger le progrès matériel d'une communauté : dans l'élévation de Monseigneur Ireland, la ville de Saint-Paul lit sa destinée. L'individualité du prélat transporte cet événement en dehors du cercle restreint de coréliionnaires. Il s'est toujours identifié avec nos intérêts sociaux, il est devenu un élément vital de notre existence publique, un rôle lui est dévolu qui, rarement de nos jours, est confié aux mains d'un homme d'Église. Il a été prêtre fervent, évêque énergique, gardien vigilant de son troupeau, trésorier habile des intérêts matériels de son Église. Mais il a été ce qui avec nous est de première importance, un modèle de vertus civiques. Tout mouvement politique, toute législation tendant à l'élévation des mœurs, à la réforme de la conscience publique, n'a jamais manqué de recevoir sa sympathie la plus sincère et sa coopération la plus active. Il sert l'humanité non moins que Dieu ; sa charité, comme celle du Christ, veut dire la régénération de la société.”

Ces paroles montrent que l'idéal du prêtre catholique, pour les américains, même protestants, ce n'est point “le curé renfermé dans la sacristie.”

## Mandement de Mgr l'archevêque de Tours

Un article de M. Delahaye, rédacteur, en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*, qui se publie à Tours, a donné lieu à un mandement de Monseigneur l'archevêque de Tours.

Sa Grandeur, après avoir dit qu'elle accomplissait un devoir rigoureux de sa charge d'évêque, ajoute :

“ Nous nous décidons enfin, après quatre années d'attaques intermittentes, à reprendre publiquement, par un acte de notre autorité spirituelle, un écrivain faisant profession d'un catholicisme ardent, et cependant manquant gravement à la discipline de l'Église en jugeant et outrageant les évêques ses chefs et ses pères, et en usurpant, dans le journal qu'il dirige, une autorité qui n'appartient qu'au chef suprême des évêques et des fidèles, seul chargé de conduire et de régir à la fois les agneaux et les brebis.

Répandant aux attaques ignorantes et passionnées contre l'Église d'un journal radical, M. Delahaye a publié l'article : *Nouveaux évêques et nouveaux diocèses* que Monseigneur de Tours qualifie une tout autre attaque.”

Parlant de cet article de six colonnes, “ véritable pamphlet, ” Sa Grandeur dit :

“ Distinguant entre les évêques ceux qu'il appelle les nouveaux, M. Delahaye calomnie leur attitude et leurs actes et cherche à amoindrir à la fois leur autorité et leur influence, par des accusations, des insinuations manquant de vérité autant que de justice. Il est allé plus loin. Après avoir soumis lui-même au Saint-Père un mémoire manuscrit, qu'il laissait circuler confidentiellement parmi les laïques et les prêtres, contre un ecclésiastique nommé, après information canonique, évêque de Poitiers par le gouvernement, M. Delahaye, malgré nos instances à lui adressées par l'intermédiaire de l'un des membres du comité de surveillance de son journal, celui qui pouvait avoir plus d'influence, s'est refusé à attendre le jugement de Léon XIII, jugement prochain qui sera manifesté par le refus ou l'envoi des bulles à l'ecclésiastique nommé au dit siège.

“ Considérant que cette conduite et ces actes sont en contradiction formelle avec le bref circulaire de Sa Sainteté Léon XIII, en date du 4 novembre 1881, et reproduit à la fin de ce mandement ;

“ Considérant que si des actes semblables étaient tolérés et non condamnés, les règles essentielles du gouvernement ecclésiastique souffriraient un grave dommage et que même ce gouvernement deviendrait impossible, surtout, parce qu'il ne s'agit pas, dans l'espèce, d'un journaliste et d'un écrivain se plaçant par ses déclarations en dehors de l'Église, mais d'un homme faisant profession de sentiments religieux ardents et orthodoxes ;

“ Vu notre ordonnance du 10 octobre 1885 portant menace

d'interdiction du *Journal d'Indre-et-Loire* s'il ne s'abstenait pas désormais de toute attaque ou insinuation contre nous et contre nos prêtres ;

Nous avons condamné et condamnions le dit pamphlet intitulé : *Nouveaux évêques et nouveaux diocèses*, formant un article en six colonnes dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, n<sup>o</sup> du 22 novembre, et signé " Jules Delahaye ; "

" En outre, voulant prendre les précautions nécessaires contre un journal quotidien qui, par des récriminations et de nouvelles attaques contre la divine hiérarchie, trouble notre diocèse, nous interdisons, jusqu'à résipiscence et réparation du scandale, à tous les ecclésiastiques se trouvant dans notre diocèse, et à toutes communautés religieuses soumises à notre autorité spirituelle, de lire ou recevoir le *Journal d'Indre-et-Loire*, sous peine, pour les premiers, de suspense *a sacris ipso facto*, et, pour les autres, sous les peines portées par le souverain Pontife contre les lecteurs et détenteurs de livres condamnés. Nous défendons sous les mêmes peines aux ecclésiastiques la collaboration directe ou indirecte à ce journal. Quant aux laïques, nous les engageons fortement de s'abstenir d'une lecture que nous déclarons dangereuse, nous réservant de prendre une mesure plus grave si cela devenait nécessaire.

" Dans le cas où l'auteur de l'article condamné en appellerait au Saint-Siège, nous déclarons que l'appel n'est pas suspensif, et que notre sentence est exécutoire immédiatement, nonobstant tout appel. "

Pour ne pas nuire aux intérêts matériels du journal, Monseigneur l'archevêque déclare que l'interdit sera levé dès que son rédacteur en chef se sera engagé à cesser ses polémiques religieuses contre les membres du clergé. "

" Nous y mettons, ajoute Sa Grandeur, cette condition formelle que M. Delahaye nous déclara par écrit, à nous et non pas à d'autres, qu'il s'abstiendra jusqu'à ce que le Saint-Père ait parlé, de toute polémique, de tout écrit concernant les griefs qui ont mérité nos sévérités. Nous ferons imprimer cette déclaration dans la *Semaine religieuse*, et cette publication de soumission préalable sera considérée comme la levée de l'interdit du journal. "

Sa Grandeur s'adressant ensuite aux membres du comité de surveillance du journal, tous excellents catholiques, les engage à imprimer au journal une direction respectant davantage les droits et les personnes.

Sa Grandeur connaît son clergé, aussi dit-elle :

" Nous ne doutons pas que nos prêtres, dont nous connaissons l'esprit et les sentiments, méritant toute notre estime et notre affection, n'usent de leur pouvoir moral pour mettre fin aux agissements d'une poignée, d'une pincée peut-être, d'égarés qui s'estiment le diocèse tout entier, voire même l'Église, et usur-

pent la mission de parler en son nom. Nous avons en toute occasion, et depuis notre arrivée dans le diocèse, usé pour eux d'une indulgence et d'une générosité qu'on nous reproche aujourd'hui, je n'ose dire avec raison, mais dont on ne pourrait néanmoins nous faire repentir."

Ce mandement, lu dans toutes les églises du diocèse de Tours le 25 novembre dernier, est suivi de la lettre de S. S. Léon XIII à Monseigneur de Renée, noncé apostolique à Paris, relative aux règles que doit observer la presse catholique.

Nous en reproduisons le passage suivant :

" C'est au Saint-Siège avant tout, et aussi, sous sa dépendance, aux autres pasteurs établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'appartient de droit le ministère doctrinal. La part des simples fidèles se réduit ici à un seul devoir : accepter les enseignements qui leur sont donnés, y conformer leur conduite et seconder les intentions de l'Eglise. Les journaux catholiques doivent en cela donner les premiers l'exemple. Si, en effet, l'action de la presse devait aboutir à rendre plus difficile aux évêques l'accomplissement de leur mission ; si en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur sont dus ; si l'ordre hiérarchique établi dans l'Eglise de Dieu en était atteint et troublé, les inférieurs s'arrogeant le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs vrais pasteurs : l'œuvre de ces journaux ne serait pas seulement stérile pour le bien, mais, par plus d'un côté, elle serait grandement nuisible. "

### " Les Semaines religieuses "

Nous nous permettons de placer sous les yeux de nos lecteurs le passage suivant, relatif aux *Semaines religieuses* et emprunté au compte-rendu de l'ASSEMBLÉE DIOCÉSAINE DES ŒUVRES CATHOLIQUES du diocèse de Châlons :

Nous mettons le pied sur un terrain brûlant, " le terrain de la presse. " Aussi, soyons sages, dit M. le président ; nous avons à nous occuper des *Semaines religieuses*, et nous avons ici l'ancien rédacteur du *Bulletin de Reims*, M. l'abbé Mimil, et le rédacteur actuel de la *Semaine religieuse de Châlons*.

Ainsi provoqué, M. l'abbé Mimil émet deux vœux que lui dicte son expérience, et dont la réalisation dépend en grande partie de la bonne volonté de MM. les curés :

1° Qu'on écrive beaucoup au rédacteur de la *Semaine religieuse* ;

2° Qu'on la fasse lire aux fidèles à qui elle est spécialement destinée.

C'est par la *Revue diocésaine* que la connaissance de l'histoire contemporaine de l'Eglise pénètre dans le peuple. C'est un fait constaté que les lecteurs des *Revues diocésaines* prennent plus d'intérêt aux choses de l'Eglise. Que MM. les curés n'oublient pas que la

*Revue diocésaine* est rédigée moins pour eux que pour les fidèles, et une source, parfois trop abondante, de critiques sera subitement tarie.

M. le président, interprète de toute l'assemblée, appuie les deux vœux.

Un membre regrette qu'il n'y ait pas, dans chaque canton, un correspondant officiel choisi par ses confrères de la conférence. La chronique diocésaine serait plus abondante, plus intéressante. Ce système est en vigueur dans le diocèse de Rouen. Aussi la *Semaine de Rouen* peut-elle offrir à ses lecteurs une chronique divisée par arrondissements. Ce qui amène la disette de nouvelles locales, c'est que chacun, se reposant sur son voisin ou se laissant arrêter par une timidité excessive, s'abstient d'écrire au rédacteur. Qu'on nomme un correspondant cantonal responsable qui recevra de ses confrères, quand l'occasion s'en présentera, ou les éléments d'un article à rédiger ou l'article lui-même qu'il transmettra au rédacteur.

Les avantages et les inconvénients de cette mesure sont l'objet d'une vive mais toujours courtoise discussion, au cours de laquelle nous entendons M. Mimil demander pitié pour les pauvres rédacteurs des *Semaines religieuses*, à qui il ne faut pas garder rancune pour quelques modifications apportées à certains articles.

### La fin d'une légende

De même que chez nous, la légende de la révolution s'est établie surtout par l'exagération systématique des abus de l'ancien régime et par l'apologie de ses destructions, de même la légende de la réforme protestante avait surtout profité des ombres jetées avec un acharnement perfide sur l'état social de l'Allemagne à la fin du XVe siècle. Comme M. Taine chez nous, M. Janssen réagit puissamment. Il inspire cette conviction que, pour le XVIe siècle comme pour le XVIIIe, la prétendue régénération apporta avec elle infiniment plus de maux que de bienfaits. Les luttes religieuses, et particulièrement la guerre de Trente-Ans, venant achever la ruine d'un pays dont la réforme avait sapé jusqu'aux fondements, n'ont retrouvé d'analogie que dans les guerres de la révolution, dans les boucheries de la terreur et dans l'effroyable anarchie qui les accompagna.

En 1551, au début de sa révolte contre l'Eglise, Luther lui-même écrivait des paroles qui sont faites pour surprendre grandement ceux qui se sont laissés dire que la période qui précéda la réforme, fut une époque néfaste. " Si quelqu'un, disait-il, lit toutes les chroniques, il trouvera que, depuis la naissance du Christ, rien ne peut être comparé à ce qui s'est produit parmi nous depuis cent ans. Jamais, dans aucun pays, on n'avait vu tant de bâtiments, tant de plantations. Jamais non plus le bien boire, la nourriture abondante et délicate n'avaient été à la portée de tant de gens. Les costumes sont si riches qu'ils ne pourraient l'être davantage. Qui a jamais ouï parler d'un

commercé comme celui d'aujourd'hui ? Il fait le tour du monde, il embrasse la terre entière. La peinture, la gravure, tous les arts ont progressé et progressent encore. "Outre cela, il y a parmi nous des gens si habiles et si savants que leur esprit pénètre toute chose, de sorte que maintenant un enfant de vingt ans en sait plus que vingt docteurs n'en, savaient autrefois." Ces paroles que M. Janssen a mises comme épigraphe au premier volume de l'ouvrage d'où nous avons tiré plusieurs articles qui ont été jugés aussi intéressants qu'instructifs, résument, pour ainsi dire, tout ce premier volume.

Donc au témoignage de Luther lui-même, la réforme n'était pas nécessaire même au point de vue purement temporel.

La vérité d'ailleurs commence à entrer jusque dans les esprits les plus prévenus.

Il y a quelques mois un journal protestant de Berlin, le *Reichsbote* (*Messager de l'empire*), s'exprimait ainsi au sujet de l'époque qui a précédé Luther :

"Le moyen âge allemand a, comme l'histoire de n'importe quel peuples, ses côtés sombres, et pourtant cette époque est, d'une façon, prédominante, une grande et magnifique époque, sur les œuvres de laquelle nous vivons aujourd'hui encore, tandis que, de la période postérieure (inaugurée par le protestantisme), de cette fameuse époque de "lumière", de "civilisation", il reste à peine rien dont nous puissions être fiers, rien dont nous puissions nous réjouir ni tirer instruction. Tout au contraire, ces temps antiques du moyen âge (l'époque catholique par excellence) nous présentent une littérature, un art industriel, que nous prenons aujourd'hui pour modèles et d'après lesquels nous commençons à apprendre, pour nous créer de nouveau un art national. Le joyeux esprit de sacrifice en vue des biens idéaux qui animait cette époque, nous a dotés de fondations charitables qui, aujourd'hui encore, font vivre une grande partie de nos écoles et de nos institutions de bienfaisance, et sans lesquelles nous pourrions les maintenir. Enfin, dans ce temps-là, la nation allemande a déployé un si noble héroïsme que, tant qu'il y aura une histoire, on cherchera son pareil. Mais l'époque qui s'est dite époque de "lumière", dans son audacieuse sottise, a passé son pinceau chargé de noir sur cette grande et splendide période de l'histoire allemande..."

Un autre journal démocratique et protestant, la *Gazette de Francofort*, écrivait à peu près en même temps : "Sur le terrain des études historiques, on reconnaît de plus en plus que la réforme du seizième siècle, le protestantisme, n'a apporté ni au monde en général, ni au peuple allemand en particulier, aucun progrès dans la prospérité nationale, dans la liberté politique, ni dans la culture intellectuelle, et que tout ce qui a été fait alors pour mettre de côté la papauté n'a abouti qu'à l'établissement d'un tas de petits papes princiers, exerçant chacun dans son territoire son absolutisme dans le domaine religieux et politique."

On voit quel chemin ont déjà fait en Allemagne, parmi les esprits

cultivés, les idées qui ressortent de l'ouvrage capital de M. Janssen sur l'histoire du peuple allemand.

Aussi le succès qu'il a obtenu au-delà du Rhin a été tel, qu'en peu de temps *quatorze* éditions ont été placées. Deux ans et plus se sont déjà écoulés depuis qu'un illustre protestant, William Fromman, écrivait à l'Université de Berlin : "... Je propose à l'Université de fonder un prix qu'elle fera décerner, par une commission, à l'auteur qui réfutera les points suivants, solidement établis dans l'ouvrage de M. Janssen : *l'Allemagne à la fin du moyen âge*.

" 1<sup>o</sup> La réforme protestante a sans cesse varié ;

" 2<sup>o</sup> Les réformateurs se sont prodigués les injures et se sont excommuniés mutuellement ;

" 3<sup>o</sup> Les princes ont employé la violence pour amener les peuples au protestantisme ;

" 4<sup>o</sup> La décadence et la démoralisation du peuple sont survenues à la suite de sa conversion au protestantisme ;

" 5<sup>o</sup> L'œuvre des jésuites a été éminemment civilisatrice. "

Le concours est ouvert, mais personne ne s'est présenté encore pour gagner le prix.

Nous avons entendu plus haut le *Rechtsbote* nous dire qu'avant la réforme, le catholicisme avait non seulement créé une littérature et un art qui servent encore aujourd'hui de modèles, mais qu'il avait fondé partout des établissements charitables que le protestantisme a détruits en grand nombre. Écoutons Luther constater la même chose. Voici ce qu'on peut lire dans ses écrits :

" Le Christ a dit : Donnez, et il vous sera donné. Et c'est ce que montre aussi l'expérience. AVANT NOUS, beaucoup de gens pieux ont largement donné et fait des fondations charitables pour la prédication, pour les écoles, pour l'entretien des pauvres, etc., et Dieu leur a donné de bons temps, la paix et la tranquillité... AUJOURD'HUI, (c'est à dire après ses prédications à lui), c'est le contraire qu'on voit dans le monde ; c'est partout une cupidité, un brigandage insatiables ; personne ne donne rien ni à Dieu ni au prochain, mais on tire à soi violemment ce qui a été donné par d'autres, on suce le sang des pauvres ; aussi Dieu, comme récompense, nous donne la cherté, la discord et toute sorte de malheurs, jusqu'à ce qu'enfin nous en venions à nous dévorer entre nous, ou que tous, riches et pauvres, grands et petits, nous soyons dévorés par quelque autre. "

Tels furent les fruits immédiats de la réforme et l'aveu en est fait par celui-là même qui en a été le funeste auteur. Ses paroles ne sont pas seulement un aveu ; en parlant ainsi, Luther, dans son dépit, ne s'apercevait pas qu'il condamnait son système, son " Évangile " de la justification par la foi seule et de l'inutilité des œuvres. Pendant le moyen âge, — c'est là une réflexion très juste de M. Janssen, — la doctrine de l'Église au sujet des bonnes œuvres par lesquelles l'homme doit manifester sa foi en Jésus-Christ et amasser des mérites pour l'éternité, avait été l'origine d'innombrables donations et legs pieux en faveur d'hôpitaux, d'orphelins, etc. ; elle avait fait

lâtit les églises et les cathédrales, et les avait ornées des plus magnifiques œuvres d'art ; elles avaient fondé les universités et les petites écoles. La doctrine protestante de la justification par la foi seule et de l'inutilité des œuvres coupa le nerf, si l'on peut parler ainsi, à cet esprit de généreux sacrifices, et en même temps elle agit d'une façon destructive sur les institutions fondées dans les temps précédents.

### Les leçons de l'histoire

A propos de la visite à Rome de Guillaume II, un journal parisien rappelait que l'empereur était logé, au Quirinal, dans l'appartement même qu'occupait Pie VII le 5 juillet 1809, au moment où les troupes françaises vinrent l'enlever pour le transporter à Fontainebleau. Ce journal ajoutait que la porte par laquelle, ces jours passés, entrèrent tant de richesses destinées à fêter dignement l'arrivée de l'empereur allemand, Pie VII sortait il y quatre-vingts ans, emportant pour tout avoir la modeste somme de... quelques centimes !

« Quels souveurs, concluait le journal, et quels rapprochements !

Et cette évocation du passé nous reportait vers la belle page que M. César Cantu nous trace de cet événement :

« Enfermé au Quirinal, écrit le célèbre historien, le Pape faisait encore peur ; aussi l'on songea à l'enlever. Prévenu qu'on allait essayer un coup de violence, il avait tout disposé pour être averti à temps et il se tenait prêt à tout événement extraordinaire.

Il y avait à Rome un général de gendarmerie de Napoléon, du nom de Radet, qui avait dit un jour : *Le Saint-Père est le vicaire de Jésus-Christ, et le grand Napoléon est le vicaire de Dieu.* — Cet homme, chargé de s'emparer du pape, sut par ses espions qu'après minuit les sentinelles du Quirinal se retiraient toutes pour aller dormir, se fiant à la tranquillité de la nuit. Aussi vers deux heures du matin, le 5 juillet, Radet fit investir le palais par ses troupes qu'il avait munies de cordes, d'échelles, de crochets et de tout ce qui était nécessaire pour un assaut. Une partie escalada les murs du jardin, derrière la cour de la paneterie ; une autre partie s'introduisit par les fenêtres dans une chambre inoccupée du second étage ; une troisième descendit dans les appartements par le toit de la Daterie ; et, conduits par des traîtres romains, tous se répandirent dans le Quirinal et, brisant et défonçant les portes, ils désarmèrent la garde suisse qui avait ordre de ne pas résister.

Le pape, éveillé, jetant sur le dos l'aumusse et l'étole, se rendit à la salle de l'audience, et là, s'assit entre deux cardinaux. Se frayant un passage à travers les débris des portes jetées à terre à coups de crosse, Radet arriva bientôt ; il fit ranger ses soldats

baïonnette au canon, mais comme frappé de respect ou pris de remords, il se découvrit et s'arrêta devant le pape : — " Que voulez-vous ? lui demande celui-ci, et pourquoi violez-vous à cette heure mon domicile et en troublez-vous le repos ?

Radet répondit qu'il venait, au nom de son gouvernement, redemander encore au pape de renoncer à son pouvoir temporel ; que si le souverain pontife accordait cette demande à l'empereur, celui-ci le traiterait avec les plus grands égards et le satisferait en tout.

De semblables propositions avaient déjà été faites au pape par des envoyés moins méprisables ; mais, à se les voir faire par un gendarme, exécuteur d'une basse trahison et prêt à user de la force, qui n'aurait pas été pris d'indignation ?

Le doux Pie VII se borna à répondre : — " Si vous avez cru devoir exécuter de pareils ordres de votre empereur, à cause de votre serment de fidélité, songez donc combien nous avons le devoir de soutenir les droits du Saint-Siège. Nous sommes tenu par des sentiments si sacrés ! Céder ce qui ne nous appartient pas, mais ce qui est à l'Église, nous ne le pouvons en aucune manière. L'empereur peut user de la force, mais cela, il ne l'obtiendra jamais de nous ! "

Radet fit alors connaître au pape qu'il avait l'ordre de l'emmenner tout de suite, à quoi Pie VII répondit avec une dignité pleine de compassion : " Une pareille injustice n'attirera pas la bénédiction du ciel. Telle est donc, continua-t-il, la reconnaissance que votre empereur me témoigne pour tout ce que j'ai fait pour lui ! Tel est le prix de ma condescendance pour lui et pour l'Église de France ! " — Il n'emporta de sa chambre que son bréviaire et son crucifix ; étant descendu, il bénit de la porte Rome silencieuse et les sentinelles rangées devant lui. Après avoir fait monter le pape avec le cardinal Pacca dans un carrosse dont les rideaux furent de suite baissés et les portières fermées à clef, Radet monta lui-même sur le siège avec un maréchal des logis ; puis, escorté d'une troupe de gendarmes, il ordonna au cocher de sortir de Rome par la porte Pia, de contourner de là les ramparts jusqu'à la porte du Peuple, d'où il suivrait la grande route. Rome cependant dormait, et quelques français, rassemblés sur la place du Quirinal, ricanèrent : *Bon voyage au dernier pape !*

Tel est, dans son émouvante simplicité, le récit que fait M. César Cantu de l'enlèvement de Pie VII.

On sait le dénouement de ce duel entre l'empereur tout-puissant et le pape désarmé. Il aboutit comme ont toujours abouti ces duels-là, comme ils aboutiront toujours.

Pie VII ne fut pas le dernier pape ; mais Napoléon fut le dernier empereur de sa lignée.

Malgré l'empereur d'Allemagne qui n'est pas encore Napoléon,

Humbert est-il bien assuré de ne pas être le dernier roi de sa maison ?

L'avenir répondra.

La Providence n'est pas morte, son bras n'est pas raccourci et au jour fixé d'avance, elle brisera les empires et déchirera les traités qui auraient pour but de barrer la route aux coups de sa justice.

Cette assurance suffit au pontife de Rome. Elle vaut mieux que les secours d'armées qui meurent et d'empires qui se défont. Elle permet à l'Église de ne jamais trembler devant les puissances du monde qui changent, passent et s'effondrent, remplissant l'univers entier du bruit de leur chute.

### Les prix de vertu à l'Académie française

L'Académie a décerné un prix de quinze cents francs à M. l'abbé Boudringhin, né à Arras en 1835. C'est sur les malades et les infirmes d'abord, puis, par une prédilection décisive, sur les enfants vagabonds, qu'il a depuis plus de vingt-cinq ans exercé son infatigable bienfaisance. Il fonde, en 1867, à Bapaume, dans un local acheté avec des dons péniblement recueillis et obstinément accumulés, un patronage encore prospère aujourd'hui, qui dispute les adolescents aux pernicieux entraînements des mauvaises compagnies en leur procurant, les dimanches et les jours de fête, toutes les sortes de distractions agréables et honnêtes.

Nommé sept ans après aumônier de l'hospice de Calais, il s'attendit sur l'abandon misérable des enfants qu'il rencontre dans les rues. Il en prend chez lui, en accueille un second, puis d'autres et manque bientôt d'espace et de temps pour soigner tous ceux qu'on lui présente. Il donne alors sa démission d'aumônier, et, secondé par une personne charitable, il fonde un orphelinat dans un local plus étendu, qui bientôt encore ne suffit plus à l'affluence croissante des enfants. Mais la charité ne s'embarrasse de rien ; elle est aussi entreprenante et moins inquiète que l'amour du lucre. Avec le produit de ses quêtes, il achète pour y installer les plus jeunes, le couvent des passionnistes à Hardinghen. Pour les autres déjà grands, il établit à Calais une imprimerie et successivement divers ateliers de reliure, de cordonnerie, de menuiserie, de confection. Au prix de quels efforts, de quelles instances parfois humiliantes, on le devine ; mais les chefs d'industrie, confiants dans son œuvre, la protègent et ne laissent pas chômer ses jeunes ouvriers. Ce qu'il a fait pour ceux-ci, de toute part on le sollicite de le faire pour leurs sœurs. Aussitôt avec une pieuse témérité, il agrandit la maison de Calais, y place les orphelins de l'asile de Hardinghen et transforme cet asile en orphelinat de filles confié à des religieuses sous sa direction tutélaire. Cet établissement a déjà recueilli trente-cinq petites filles et celui de Calais compte aujourd'hui cent cinquante orphelins ; plus de cent

enfants en sont sortis bien armés pour entrer honorablement dans le combat de la vie.

Le prêtre, nous le savons, n'attend pas des hommes la rémunération des sacrifices, et celle que nous lui offrons n'a pas l'ambition d'entreprendre sur le ciel : ce n'est qu'un simple hommage de la société laïque à l'un de ses bienfaiteurs. M. l'abbé Boudringhin l'accepta d'autant plus volontiers qu'il n'en cherchera pas longtemps l'emploi.

### Un grand général élève des frères

Antoine Drouot naquit en 1774, à Nancy. Son père était un modeste boulanger ; il eut douze enfants.

Antoine demanda à entrer chez les frères des Ecoles chrétiennes. Le jour, la nuit, il travaillait sans cesse. Hélas ! souvent le soir, son père, qui était pauvre, l'obligeait à se coucher pour épargner la chandelle. Antoine se rattrapait quand il y avait clair de lune. Puis, à deux heures du matin, lorsque recommençait le travail de la boulangerie, il se levait, et, à la lueur rouge des flammes du four, ou à la lumière fumeuse d'une mauvaise lampe, il se plongeait dans les livres d'histoire, de sciences ou de lettres.

Un jour, c'était pendant l'été de 1793, il avait alors dix-neuf ans, il aperçut sur les murs de Nancy une affiche qui annonçait que des examens allaient avoir lieu à Châlons-sur-Marne, pour l'admission au grade d'élèves sous-lieutenants à l'Ecole d'artillerie. Antoine pria son père de lui permettre d'aller se présenter à l'examen. Le père y consentit, et pour le voyage, il remit à son fils un écu de six francs.

Vêtu simplement, muni d'une légère besace de toile, plus garni de science que d'argent, Antoine reçut la bénédiction de son père et de sa mère, et quitta le foyer domestique, où il avait puisé le germe de toutes les vertus. Il fit à pied le voyage de Nancy à Châlons, à savoir quarante lieues.

Arrivé à Châlons, Antoine, bien que très fatigué, se rendit directement à la grande salle d'examen, dans l'Ecole d'artillerie.

Il était petit, maigre, chétif. Lorsqu'il entra, il avait le bâton à la main, il portait de gros souliers tout couverts des poussières de la route. Un immense éclat de rire salua son entrée.

Un peu interdit, Antoine s'arrêta Laplace, un grand savant, un mathématicien illustre, était l'examineur. Il dit à Antoine avec bonté : " Que demandez-vous, mon ami ? Sans doute que vous vous trompez ! "

Enhardi par la parole bienveillante du maître, Antoine reprit courage et répondit : " Je viens, Monsieur, pour passer l'examen. " Nouvel éclat de rire dans la salle entière.

" Vous savez, sans doute, reprit Laplace, qu'il s'agit d'un exa-

men pour l'artillerie. Connaissez-vous les matières indiquées au programme ? — Monsieur, je les ai étudiées.

— Eh bien ! mon ami, asseyez-vous, et lorsque votre tour sera venu, je vous appellerai. ” Antoine alla s'asseoir dans un coin, poursuivi par les sourires moqueurs des jeunes gens qui, comme lui, étaient venus pour subir l'examen. Là, attentif aux questions de l'examinateur comme aux réponses des jeunes gens interrogés, il se disait tout bas : “ Il me semble, cependant, que je pourrai m'en tirer. ”

Enfin, son tour arriva. La salle, qui s'était dégarnie, se remplit aussitôt de curieux qui voulaient assister à l'examen du petit paysan. Laplace l'interrogea d'abord sur les principes de l'arithmétique, puis de demandes en demandes, il le mena aux questions supérieures, et, tout à coup, étonné, il s'arrêta, le regarda et lui dit : “ Mon ami, où avez-vous suivi votre cours de mathématiques ? — Monsieur, chez les frères. — Vous avez eu de fameux maîtres, dit Laplace. — Monsieur, reprit Antoine, si vous voulez bien m'interroger sur des matières qui ne font pas partie du programme, j'espère pouvoir répondre. ”

L'examen dura deux heures. Lorsqu'il fut terminé, Laplace se leva, embrassa Antoine et lui dit : “ Mon ami, recevez mes plus sincères félicitations ; et dès aujourd'hui, conservez-vous, comme faisant partie du corps d'artillerie. ”

Vingt ans après, Laplace disait encore : “ Un des plus brillants examens que j'aie vus passer est celui de Drouot, ”

Un autre honneur attendait Antoine. Les jeunes gens qui, le matin, l'avaient accueilli avec des sourires et des moqueries, l'entourèrent et l'applaudirent ; ils firent de leurs épaules un pavois et, malgré lui, le portèrent en triomphe dans les rues de Châlons.

Sur cent quatre-vingts candidats, il fut reçu le premier de la promotion. Au commencement de juillet 1793, il fut nommé lieutenant en second au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied. Il fut appelé à l'armée du Nord, chargée de défendre Dunkerque assiégé par les Anglais et les Hollandais.

Pour ses débuts, il attaqua et enleva une importante redoute établie à Honschoote ; et, par ce fait d'armes, l'ennemi, repoussé, fut chassé des hauteurs de Dunkerque le 8 septembre 1793.

Pour compléter la victoire, Drouot voulut qu'on le poursuivît.

“ Les troupes sont fatiguées, lui dit-on. — Des troupes victorieuses, répondit-il, n'ont pas besoin de repos. ”

Drouot prit part à toutes les batailles de 1794 et 1795, et à l'âge de vingt-deux ans il fut nommé capitaine.

Moreau l'avait remarqué. Un jour, le voyant à sa table, il dit à ses officiers : “ Messieurs, une des plus belles compagnies d'artillerie que j'aie jamais vues est la 14<sup>e</sup> du premier régiment. Elle était alors commandée par un enfant, et cet enfant, vous le voyez là, c'est le capitaine Drouot. ”

Les 5 et 6 juillet 1809, Drouot, colonel, était à Wagram, petit village d'Autriche. Au plus fort de l'action, l'archiduc Charles fait un mouvement qui inquiète Napoléon Ier. Soudain, l'empereur jette ces paroles, que tant de fois il répéta plus tard : "Drouot ! où est Drouot ?" Drouot accourt avec cent bouches à feu, fait tirer quatre-vingt-deux mille coups de canon, foudroie les lignes autrichiennes, tombe blessé, mais demeure sur le champ de bataille jusqu'à ce qu'il ait assuré la victoire.

Aux heures douloureuses de la retraite de Moscou, il ne s'agissait plus seulement de combattre et de vaincre ; il fallait soutenir la force morale de l'armée ; il fallait lui communiquer la science de souffrir et d'espérer. Drouot possédait au suprême degré cette force et cette science ; et il savait le faire partager à ses soldats.

Chaque matin, au milieu des steppes couvertes de neige, comme s'il eût été sous un doux ciel d'Italie, en plein air, devant toute la troupe, il ôtait son uniforme, ouvrait le col de sa chemise, appendait un miroir à l'affût d'un canon, se rasait et se lavait le visage. La troupe le contemplait, l'admirait, et, reconfortée par cette fermeté exemplaire, par cette patience inébranlable, triomphait de toutes les défaillances.

Le 26 novembre 1812, l'armée française franchit la Bérésina, au gué de Stoudianka. Quelques jours après, au commencement de décembre, par une nuit sombre et glaciale, l'empereur, debout et rêveur, promenait ses regards à travers son armée, au repos sur les champs couverts de neige. Au loin, il aperçut une lumière. Il voulut savoir quelle était cette lumière, et envoya un officier de service pour l'informer.

L'officier partit et revint. "Sire, dit-il, cette lumière est celle du colonel Drouot, qui travaille et qui prie.— Il y a donc encore des hommes forts," murmura l'empereur.

Oui, Drouot était un homme fort. Grâce à sa patience, à sa fermeté, il ramena toutes ses batteries sans avoir perdu un seul canon ; il sauva la plus grande partie de ses soldats, qu'il appelait ses enfants. Au mois de janvier suivant, 1813, Drouot fut nommé général de brigade et aide de camp de l'empereur. C'est alors seulement que la France apprit que, depuis longtemps, elle possédait le premier officier d'artillerie de l'Europe.

Lorsque Drouot vint remercier l'empereur de sa nouvelle élévation, Napoléon lui dit : "Vous êtes énergique, Drouot !— Sire, répondit le général, je ne crains ni la mort ni la pauvreté ; je ne crains que Dieu : voilà toute ma force."

Napoléon avait coutume de <sup>\*\*</sup>dire que, dans le monde, il n'y avait pas deux officiers comme Murat et Drouot, le premier pour la cavalerie et le second pour l'artillerie.

## DECES DE LA SEMAINE.



C'est une salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.  
II Mch., xxi, 46.

### PRIONS POUR NOS MORTS

J.-B. Poulin — M. Houle, ép. Dompierre. — A. Gautier, ép. Morel. —  
N. Boivin. — M. Aubry, ép. Perras. — J. Quesnel, Vve Lamadeleine. —  
V. Deschênes. — P. Mahu, Vve Galarneau. — E. Durocher, ép. Simpson.  
— J. Lev-illé. — M. Feeny. — M. Moreau. — F. McVinnon. — A. Madore.  
— J. Taillon, ép. Collin. — L. A. Dufft. — J. Lacase, Vve Bazinet. — J.  
Vézina. — Z. Laflamme, ép. Langevin. — Hon. Globanski. — A. Labrec-  
que. — J. Landy, ép Comtois. — C. Vallier, ép. Charland. — A. Brulé, éps  
Toussaint — Z. Dépatie.

### DE PROFUNDIS.

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE  
VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE  
CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS, SOUTANES, SAY NOIR  
HUILE D'OLIVE, CLERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec pon-  
tualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien  
vouloir faire un visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

## PENTURES

A RESSORT DE GEER  
employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édi-  
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

## A. F. X. BEAUDRY

(ÉTABLI EN 1868)

MARCHAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de **Cuir, Four-  
nitures et Outils de Cordonniers, Selliers, Tan-  
neurs et Corroyeurs.** Formes, Empeignes importées, etc.,  
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service de  
**Communautés Religieuses.**



271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal

A VENDRE  
**UN ORGUEA TUYAUX**

EN BONNE CONDITION  
VOIR ET S'ADRESSER A  
**J. CARON, Facteur d'Orgues,**  
3478 NOTRE-DAME, SAINT-HENRI.

---

**WILLIAM BRITTON**

PLOMBIER

**Poseur d'Appareils à Gaz**

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR  
PROPRIETAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

**15, RUE CLAUDE**

*En face du Marché Bonsecours*

**MONTREAL**

---

**MAISON DE SANTE**

POUR LES

**ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.**

SOUS LA DIRECTION DES

**FRERES DE LA CHARITE.**

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de  
a dite église, près Montréal, P. Q.



# LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Dix-neuvième tirage mensuel aura lieu le

**MERCREDI, 16 JAN. 1889, A 2 H P. M.**

VALEUR DES LOTS :

## \$ 50,000.00

**GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000**

### NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do .....	2,000.00	2,000.00
1 do .....	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de.....	500.00	2,000.00
10 do .....	300.00	3,000.00
36 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do .....	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette.....	5.00	5,000.00

**2307 lots valant . . . . . \$50,000.00**

**\$1.00 LE BILLET**

**S. E. LEFEBVRE, secrétaire,**

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

## ORGUES -- HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

**BOWMANVILLE, ONT.**

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue ; garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

**SISFACTION GARANTIE ET CONDITIONS FACILES.**

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

**L. E. N. PRATTE**

Agent général pour la province de Québec,  
**1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL**